

À la une

**Traitements inhumains et dégradants :
condamnation historique de la France par la CEDH**

note par Ghislain POISSONNIER sous CEDH, 15 févr. 2018

Au titre de l'article 41 de la convention européenne des droits de l'Homme relatif à la satisfaction équitable, la CEDH condamne la France à verser 6 539 950 € au requérant, après avoir considéré qu'il existe un faisceau d'indices suffisant pour retenir une violation de l'article 3 (interdiction de mauvais traitement).



© Conseil de l'Europe

Actualité

**Projet de loi *justice* :
une réforme nécessaire,
ambitieuse, à parfaire**

libres propos par le comité Jurem

Doctrine

**L'appréciation du critère
conjugal dans les violences
commises au sein des couples
« non officiels »**

étude par Sabine KADEM-TOMC

Jurisprudence

**Chronique de jurisprudence
du Tribunal des conflits
et du Conseil d'État :
le contentieux du monde
judiciaire**

par Sophie ROUSSEL

Gazette Spécialisée

DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Sylvie LEROND

Avocat au barreau des Hauts-de-Seine, CMS Bureau Francis Lefebvre

• Quentin GUIGUET-SCHIELÉ

Maître de conférences à l'université Toulouse 1 Capitole

AVEC LA PARTICIPATION DE

Jean-David BASCUGNANA, Bérénice DE BERTIER-LESTRADE, Maryline BRUGGEMAN, Sophie DEVILLE, Grégory DUMONT, Axelle DUPIRE, Julien LAURENT, Anne-Laure THOMAT-RAYNAUD et Oriane VERGARA



SOLUTION **PRÉVOYANCE** KERALIS

BÉNÉFICIEZ DE VOS GARANTIES
DÈS 30 JOURS

**PLUS DE GARANTIES
C'EST L'ASSURANCE DE
PRESTATIONS AUGMENTÉES
ET DE REMBOURSEMENTS
PLUS RAPIDES.**

Concrètement la **prise en charge du salaire** est plus importante, la **rente d'invalidité** est majorée jusqu'à 100 % du net, le **capital décès** est augmenté voire doublé et le **délai de carence** est réduit à 30 jours au lieu de 90. Et en plus, nous mettons à disposition un nouveau **service d'assistance**, gratuitement.

Sans augmentation de nos cotisations, notre **SOLUTION PRÉVOYANCE** assure vos collaborateurs contre tous les aléas de la vie.



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration :

Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz

Rédacteur en chef adjoint : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau

Assistante d'édition : Elsa Boulinguez

Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2018

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 454,35 € TTC

Recueils + table seuls : 433,93 € TTC

Journal, recueil + table : 620,77 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 505 €

Journal, recueil + table : 697 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 192 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se réfère de la manière suivante :

Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

Un encart « Recherche instantanée Lextenso »
est joint à ce numéro.

Actualité

- Déjudiciariser pour vider les tribunaux ? 5
- « Notre objectif est de tisser un maillage extrêmement fort entre l'EFB, l'ordre et le monde professionnel »
entretien avec Emmanuelle HOFFMAN et Laurent MARTINET 11
- Projet de loi *justice* : une réforme nécessaire, ambitieuse, à parfaire
libres propos par Romain DUPEYRÉ, Christine MÉJEAN, Boris STOYKOV, Pierre-Benoît PABOT DU CHATELARD, Valérie GAUTHIER, Timothé KIEFFER, Rabah HACHED, Alexia BOURSIER, Arthur SAUZÉ et Mahel SIFER 13

Doctrine

- L'appréciation du critère conjugal dans les violences commises au sein des couples « non officiels »
étude par Sabine KADEM-TOMC 16

Jurisprudence

- Traitements inhumains et dégradants : condamnation historique de la France par la CEDH
note par Ghislain POISSONNIER sous CEDH, 15 févr. 2018 20
- Assurance de dommages-ouvrage : l'assuré doit faire preuve de diligence dans la déclaration de son sinistre
note par Isabelle BONARDI sous Cass. 3^e civ., 8 févr. 2018 24
- Refus de l'adoption plénière par la concubine de la mère en raison de la rupture du lien de filiation biologique
La Cour de cassation et le culte de la « normalité familiale »
note par Patrice LE MAIGAT sous Cass. 1^{re} civ., 28 févr. 2018 27
- Chronique de jurisprudence du Tribunal des conflits et du Conseil d'État : le contentieux du monde judiciaire
par Sophie ROUSSEL 30
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 35
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 40
- Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 43

Gazette Spécialisée

DROIT PRIVÉ DU PATRIMOINE

45

Sous la responsabilité scientifique de
Quentin GUIGUET-SCHIELÉ et Sylvie LEROND